

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTÉNIAC**  
**du vendredi 07 avril 2023**

**Date de convocation et d'affichage de l'ordre du jour :**

30 mars 2023

**Date de publication du procès-verbal de la réunion :**

02 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

**Etaient présents :** M. TOCZÉ Christian, Maire ; MM. et Mmes BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie Adjoints ; MM. et Mmes ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, GORON Maxime, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLÈRE Roger (arrive à 20h05 au point 9), SALIS Anaïs, d'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents excusés :**

Mme PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à Mme ANDRÉ Marie-Thérèse.

M. FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à Mme DELVILLE Nathalie.

M. QUENOUILLÈRE Roger donne pouvoir à M. LEGRAND Rémi jusqu'au point 8 inclus

M. JEANNEAU Luc donne pouvoir à Mme SALIS Anaïs.

M. DUFEIL Christophe pouvoir à M TOCZÉ Christian.

Mme DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à M. GORON Maxime,

M. BAZIN Denis donne pouvoir à Mme BLANDIN Béatrice.

M. DEHEEGER Vianney donne pouvoir à Mme MORIN LOUVIGNY Isabelle.

**Etaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme MARTINIAULT Anne-Laure a été désignée secrétaire de séance à qui il est adjoint un auxiliaire, Sophie CONGRAS.



**Adoption du procès-verbal de la réunion en date du 17 mars 2023 :**

Le procès-verbal de cette réunion, n'appelant pas d'observation, est adopté, à l'unanimité

**ADMINISTRATION**

**POINT 1 : Compte-rendu des décisions prises en application des délégations d'attributions données au Maire.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délégation de pouvoirs dont il dispose au titre des délibérations du 29 mai 2020, en application de l'article L.2122-22 CGCT.

Cette délégation de pouvoirs étant assortie d'une obligation de rapport au Conseil, il informe l'Assemblée des décisions qu'il a prises ou déléguées le cas échéant à ses adjoints :

Matière n°4 – Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 214 000,00 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- Arrêté n°DA 2023/2903-1 portant attribution du Marché « Maîtrise d'œuvre V.R.D. – Nouveau quartier Les Blancherats » au bureau d'études ATEC OUEST sis 20, rue Jean-Marie David 35740 PACÉ, pour un taux de rémunération de 4.5 % du montant des travaux, soit un montant de maîtrise d'œuvre forfaitaire sur la base d'un prévisionnel de travaux de 300 000 € H.T., s'élevant à la somme de 13 500.00 € H.T.

Matière n°15 – Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

N° enregistrement	Désignations des parcelles	Adresse du bien	Surface	PLU	Préemption	Bien vendu	Compétence
3533723B5	AC 91/173/174	50 av. Du Guesclin	2050	UE	N	Station et garage	commune
3533723B6	B 417	ZA de la Billiais	1500	1AU.z	N	Marbrerie	commune
3533723B7	D 837-880- 926-927	6 rue Louis Renault ZA La Morandais	2528	UA a			CCBR
3533723B8	AD 558	22 av. Félicité de Lamennais	779	UE	N	entrepôt+terrain	commune

## **AFFAIRES FINANCIERES ET BUDGETAIRES**

### **POINT 2 : Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre-Dame.**

M. Blaise TOUZARD, Adjoint aux Finances, présente les dépenses de fonctionnement de l'école publique René-Guy Cadou qui se sont élevées à la somme de 98 885,45 € en 2022 pour 171 élèves de l'école élémentaire (90 778,20 € en 2021 pour 173 élèves de l'école élémentaire), soit un **coût élève de 578.28 €/élève en élémentaire** (524,73 € en 2021), et 169 174.84€ pour 102 élèves de l'école maternelle (157 231,91 € en 2021 pour 100 élèves de l'école maternelle), soit **1 658.58 €/élève en maternelle** (1 572,32 €/élève en 2021).

Comme chaque année et en application du principe de parité entre école publique et école privée, il y a lieu de verser à L'AEPEC Notre-Dame, pour les élèves dont les parents habitent la commune, la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre-Dame, étant entendu que celle-ci ne peut dépasser le montant total des dépenses de fonctionnement de l'école publique.

Il est rappelé que par délibération n° 241106-6 en date du 24 novembre 2006, le Conseil Municipal a décidé du principe de passer un contrat d'association avec l'AEPEC de l'école privée Notre-Dame prévoyant la prise en charge de l'ensemble des enfants primaires et maternelles résidant à Tinténiac. Par délibération n° 280907-10 en date du 28 septembre 2007, le Conseil Municipal a décidé :

- ✓ « de donner son accord à la demande de transformation du contrat simple en contrat d'association avec l'AEPEC de l'école privée Notre-Dame de Tinténiac pour les classes élémentaires ;

- ✓ de prendre en charge les frais de fonctionnement des classes élémentaires de l'école privée Notre-Dame pour les seuls élèves domiciliés dans la commune de Tinténiac ;
- ✓ de donner son accord à la demande de passation d'un contrat d'association avec l'AEPEC de l'école privée Notre-Dame de Tinténiac pour les classes maternelles ;
- ✓ de prendre en charge les frais de fonctionnement des classes maternelles de l'école privée Notre-Dame pour les seuls élèves domiciliés dans la commune de Tinténiac ;
- ✓ s'agissant des CLIS, de prendre en charge les frais liés à la scolarisation des seuls enfants domiciliés dans la commune de Tinténiac ;
- ✓ qu'en accord avec l'organisme de gestion de l'école Notre-Dame, la ville alloue, dans le cadre du régime du contrat d'association, une contribution financière annuelle basée sur le coût d'un élève d'élémentaire et d'un élève de maternelle de l'école publique tel qu'il apparaît sur le dernier compte administratif connu (N-1) ;
- ✓ que cette participation sera versée chaque année par mensualité de 1/9<sup>ème</sup> à compter du mois d'avril ; S'agissant de la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre, la participation communale sera réajustée à l'occasion du dernier versement de décembre pour tenir compte de l'évolution des effectifs d'une année scolaire à une autre.
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec l'AEPEC de l'école privée Notre-Dame de Tinténiac la convention fixant les modalités d'établissement et de versement de la contribution, avec effet à la rentrée scolaire 2007 ».

La Commission « finances – administration générale – personnel communal » réunie le 28 mars 2023 propose, en application du principe de parité entre école publique et école privée et de l'application des dispositions du contrat d'association, de verser à l'école Notre-Dame, pour les élèves dont les parents habitent la commune, la somme de 140 560.02 € (135 286,84 € l'an passé) :

- ✓ 578,28 € x 114 élèves en école élémentaire, soit **65 923.92 €**,
- ✓ 1 658,58 € x 45 élèves en école maternelle, soit **74 636,10 €**.

Pour mémoire, le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre-Dame s'est élevé ces dernières années à la somme de :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Participation	137 570,24 €	144 830,00 €	148 236,36€	153 571,75€	123 537,75€	135 286,84€

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,**

- **de verser à l'AEPEC Notre-Dame la somme de 140 560.02 € correspondante à la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre-Dame au titre de l'année 2023 ;**
- **de verser la participation par mensualité de 1/9<sup>ème</sup> à compter du mois d'avril et réactualisée en fin d'année pour tenir compte des effectifs de la rentrée scolaire 2023/2024.**

### **POINT 3 : Aide à la restauration des élèves de l'école Notre-Dame**

M. Blaise TOUZARD, Adjoint aux Finances, rappelle que la commune, en application du principe de parité entre école publique et école privée, verse chaque année une aide à l'Ecole Notre-Dame pour la restauration des élèves dont les parents habitent la commune. Cette aide s'élevait à 0,322 € par repas au titre de l'année 2022.

# 2023 - 054

La Commission « finances – administration générale – personnel communal » réunie le 28 mars 2023 propose d'augmenter l'aide à la restauration des élèves de l'école Notre-Dame cette année à hauteur de la variation de l'indice des prix à la consommation sur un an qui est de 6.2 % (février à février). Cette aide s'élèvera, par conséquent, à 0,341 € par repas au titre de l'année 2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,**

- **de valider la proposition ci-dessus.**

## **POINT 4 : Montant de la participation à verser à la Caisse des Ecoles**

M. Blaise TOUZARD, Adjoint aux Finances, propose de verser une subvention de 33 138,00 € à la Caisse des Écoles au titre de l'année 2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,**

- **de verser à la Caisse des Ecoles une participation au titre de l'année 2023 de 33 138 € ;**
- **de verser par anticipation un acompte de la participation de l'année N au budget de la Caisse des Écoles, acompte correspondant à 1/3 de la subvention de l'année N-1, afin de mandater des dépenses dans le délai légal.**

## **POINT 5 : Participation des communes voisines pour les élèves scolarisés à l'école publique**

M. Blaise TOUZARD, Adjoint aux Finances, rappelle que les communes voisines ayant des enfants scolarisés à l'école publique René-Guy Cadou participent aux frais de fonctionnement de cet établissement.

Par délibération n° 020410-4A en date du 2 avril 2010, le conseil municipal a décidé de calculer la participation des communes extérieures pour les élèves scolarisés à l'école publique sur la base de 80 % du coût/élève de l'année civile écoulée tel qu'il ressort du compte administratif.

Au titre de l'année scolaire 2020/2021, les participations des communes extérieures étaient les suivantes :

<b>Calcul : 80 % du coût/élève au titre de l'année scolaire 2020/2021 (compte administratif 2020)</b>	
Elémentaire	427,10 €
Maternelle	1 173,58 €

Au titre de l'année scolaire 2021/2022, les participations des communes extérieures étaient les suivantes :

<b>Calcul : 80 % du coût/élève au titre de l'année scolaire 2021/2022 (compte administratif 2021)</b>	
Elémentaire (524,73 € x 0,80)	419,78 €
Maternelle (1 572,32 € x 0,80)	1 257,86 €

Au titre de l'année scolaire 2022/2023, les participations des communes extérieures seraient les suivantes :

<b>Calcul : 80 % du coût/élève au titre de l'année scolaire 2022/2023 (compte administratif 2022)</b>	
Elémentaire (578.28 € x 0,80)	<b>462.62 €</b>
Maternelle (1 658.58 € x 0,80)	<b>1 326.86 €</b>

M. Blaise Touzard propose de fixer la participation des communes voisines pour leurs élèves scolarisés à l'école publique René-Guy CADOU à la somme de 462,62 € par enfant d'élémentaire et de 1 326,86 € par élève de maternelle au titre de l'année scolaire 2022-2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,**

- **de fixer la participation des communes voisines pour leurs élèves scolarisés à l'école publique René-Guy CADOU à la somme de 462,62 € par enfant d'élémentaire et de 1 326,86 € par élève de maternelle au titre de l'année scolaire 2022-2023.**

**POINT 6 : Montant de la participation à verser au C.C.A.S.**

M. Blaise TOUZARD, Adjoint aux Finances, propose de fixer la subvention versée au CCAS à hauteur de 10 000,00 € au titre de l'année 2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,**

- **de verser au C.C.A.S. une participation au titre de l'année 2023 d'un montant de 10 000,00 €.**
- **De verser par anticipation un acompte de la participation de l'année N au budget du CCAS, acompte correspondant à 1/3 de la subvention de l'année N-1, afin de mandater des dépenses dans le délai légal.**

**POINT 7 : Taux des impôts locaux 2023**

M. Blaise TOUZARD rappelle les taux votés en 2022

	<b>Taux 2021</b>	<b>Taux 2022</b>
<b>Taxe foncière bâtie</b>	42,61 %	<b>42,61 %</b>
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	48,68 %	<b>48,68 %</b>

M. Blaise TOUZARD présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

M. Blaise TOUZARD propose de

- maintenir les taux suivants pour l'année 2023:
  - taxe foncière bâtie : 42.61%
  - taxe foncière non bâtie : 48.68%
- de voter pour 2023

- un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 15,79% (taux 2020)

*Mme d'Aboville demande si nous avons des informations sur le nombre de résidences secondaires sur Tinténac. M. le Maire répond qu'il faudrait faire une étude pour le savoir et qu'il ne doit pas y en avoir beaucoup. Mme Bossard précise qu'avec les renseignements que les contribuables doivent compléter sur leurs biens immobiliers on pourra peut-être connaître ce chiffre.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

➤ de voter les taux suivants pour l'année 2023:

- taxe foncière bâtie : 42.61%
- taxe foncière non bâtie : 48.68%
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 15,79%

### **POINT 8 : Affectation de résultats de la commune**

M. Blaise TOUZARD rappelle que le compte financier unique de 2022 examiné lors de la séance du 17 mars 2023 présente un excédent de fonctionnement 2022 de 291 159,20 € et qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Compte tenu de la proposition de BP 2023 et des incertitudes sur les coûts pour l'année 2023, M. Blaise TOUZARD propose une affectation comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de fonctionnement : mandats émis	3 374 246,92€
Recettes de fonctionnement : titres émis	3 665 406,12€
A. Résultat de l'exercice	291 159,20€
B. Résultats antérieurs reportés	0
<b>C. Résultats à affecter (A+B)</b>	<b>291 159,20€</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'investissement	1 647 486,51€
Recettes d'investissement	2 128 445,88€
Solde d'exécution d'investissement	480 959,57€
Résultats antérieurs reportés	- 514 502,33€
<b>D. Déficit d'investissement D001</b>	<b>- 33 542,96€</b>
<b>RESTES A RÉALISER 2022</b>	
Dépenses engagées non mandatées	878 806,86€
Recettes restant à réaliser	668 467,81€
<b>Besoin de financement</b>	<b>210 339,05€</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
<b>REPRISE Résultat de Fonctionnement (C)</b>	
1) Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 en recettes d'investissement	141 159,20€
2) Report en Fonctionnement R002	150 000,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

➤ d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 comme suit :

- Affectation au compte 1068 en recettes d'investissement : 141 159,20€
- Report en Fonctionnement R002 : 150 000,00€

Arrivée de M. QUENOUILLE Roger à 20h05, après le vote du point 8.

**POINT 9 : Budget Primitif 2023 de la commune**

M. Blaise TOUZARD présente le Budget Primitif 2023 de la commune, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- **Section de fonctionnement : 3 833 296,00€**
- **Section d'investissement : 2 930 782,61€**

LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
011 - Charges à caractère général	1 098 570,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 515 885,00 €
014- Atténuation de produits	201 200,00 €
022 - Dépenses imprévues	
023 - Virement à la section d'investissement	80 931,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	360 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	526 210,00 €
66 - Charges financières	50 000,00 €
67 - Charges spécifiques	500,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 833 296,00 €</b>

LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté	150 000,00 €
013 - Atténuations de charges	17 145,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 268,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	145 490,00 €
73 - Impôts et taxes	224 866,00 €
731 - Fiscalité locale	1 702 580,00 €
74 - Dotations et participations	1 511 447,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	72 500,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €
77 - Produits spécifiques	1 000,00 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 833 296,00 €</b>

# 2023 - 058

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RESTES A REALISER 2022	CREDITS NOUVEAUX	BP 2023
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>		<b>0,00 €</b>	<b>8 268,00 €</b>	<b>8 268,00 €</b>
040	Opérations d'ordre - Transfert entre Section	0,00 €	8 268,00 €	8 268,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>		<b>878 806,86 €</b>	<b>2 043 707,75 €</b>	<b>2 922 514,61 €</b>
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	33 542,96 €	33 542,96 €
020	Dépenses imprévues (7,5 % maxi)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotation et fonds divers	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
204	Subvention d'équipement versées	0,00 €	35 320,00 €	35 320,00 €
16	Remboursement d'emprunts et dettes	0,00 €	385 600,00 €	385 600,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
OP 218	Salle de sports/terrains	49 952,73 €	507 720,79 €	557 673,52 €
OP 28	Matériel et mobilier	0,00 €	110 206,00 €	110 206,00 €
OP 29	Bâtiments Communaux	337 864,57 €	56 012,00 €	393 876,57 €
OP 215	Etudes urbanisme	0,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
OP 30	Voirie	338 286,99 €	286 786,00 €	625 072,99 €
OP 31	Centre technique municipal		20 000,00 €	20 000,00 €
OP 32	Espace jeunes et associatif	127 341,77 €	65 000,00 €	192 341,77 €
OP 33	Projet de l'Isle Adam	19 200,00 €	203 200,00 €	222 400,00 €
OP 44	Acquisition de terrain	0,00 €	49 500,00 €	49 500,00 €
OP 45	Cimetière	6 160,80 €	140 820,00 €	146 980,80 €
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE 2023</b>		<b>878 806,86 €</b>	<b>2 051 975,75 €</b>	<b>2 930 782,61 €</b>

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT		RESTES A PERCEVOIR 2022	CREDITS NOUVEAUX	BP 2023
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>		<b>0,00 €</b>	<b>772 000,00 €</b>	<b>772 000,00 €</b>
oo1	Solde d'exécution reporté			0,00 €
o24	Produits de cession des immobilisations		412 000,00 €	412 000,00 €
040	Opérations d'ordre - Transfert entre Section		360 000,00 €	360 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES</b>		<b>668 467,81 €</b>	<b>1 490 314,80 €</b>	<b>2 158 782,61 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		80 931,00 €	80 931,00 €
10	Dotations, fonds divers & réserves		293 452,20 €	293 452,20 €
13	Subvention d'investissement	668 467,81 €	0,00 €	668 467,81 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 115 931,60 €	1 115 931,60 €
21	Immobilisation corporelles		0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières		0,00 €	0,00 €
<b>RECETTES DE L'EXERCICE 2023</b>		<b>668 467,81 €</b>	<b>2 262 314,80 €</b>	<b>2 930 782,61 €</b>

*A la présentation de la section de Fonctionnement, quelques demandes de compléments d'information sont demandées.*

*Sur le chapitre 011 Charges à caractère général*

*Mme Blandin demande si le coût des repas facturé à l'ALSH est le coût de revient des repas. M. le Maire répond que le coût facturé est de 3.12€ inférieur au coût de revient, une partie de ce coût est supporté par Familles Rurales et le reste est réparti entre les communes adhérentes au SIVU Anim'6. La différence est prise en charge par la commune.*

*M. Preschoux précise qu'il faudra réactualiser cette participation car il est prévu une augmentation de 15% de l'alimentaire jusqu'en 2025 et que ce déficit va se creuser.*

*M. le Maire précise qu'une analyse des coûts sera faite d'autant plus que le temps de travail de 2 agents a été augmenté pour assurer ce service.*

*Mme d'Aboville demande si les coûts du personnel sont intégrés dans le coût facturé. M. le Maire répond par l'affirmative.*

*Mme d'Aboville demande des compléments d'information au sujet de l'article paru dans Ouest France relatif au dispositif à 1€ ainsi qu'à l'absence de dessert dans les repas. M. le Maire reprend la réponse transmise à Ouest France. Il précise que cet article a été fait après qu'une personne ayant eu le compte rendu du Conseil d'école ait décidé d'envoyer un message à la rédaction de Ouest France St Malo qui a souhaité avoir également un droit de réponse de la commune.*

*Mme Garçon rappelle que la commune est accompagnée par Agrobio sur les repas tant sur la composition – bio et producteurs locaux que sur les grammages.*

*Mme Blandin précise également que les questions posées au Conseil d'école ne sont pas forcément représentatives des demandes des parents. Dès qu'un parent pose une question elle est débattue lors de la séance.*

*Mme Delville rappelle qu'il est important que le dispositif à 1€ soit expliqué. M. le Maire précise qu'un article complet sera fait dans le bulletin municipal.*

*Mme Blandin demande si des informations sur le travail du Conseil des jeunes Citoyens pourra être présenté en Conseil Municipal. Mme Garçon précise que ce dossier est suivi par Sébastien Letourneux et qu'une information sera faite lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.*

*Sur le chapitre des charges de personnel 012*, *Mme Blandin demande si le recours à des entreprises d'intérim pour faire face à l'absence du personnel titulaire revient plus cher que les services Missions temporaires du CDG 35. M. le Maire répond que les coûts sont sensiblement égaux.*

*Sur le chapitre 65 Autres charges de gestion courante*

*Mme d'Aboville demande ce qu'il est en est de la délibération relative aux remboursements de frais des élus. M. le Maire précise que cette délibération est toujours d'actualité.*

*Mme Blandin demande comment sera attribué le budget participatif. M. le Maire répond que les projets seront présentés et étudiés en Commission Vie associative /Culture/Sport.*

*Concernant les recettes, Mme Blandin demande l'imputation budgétaire de la participation de Familles Rurales pour les repas des mercredis et petites vacances scolaires : le compte d'imputation de la recette est 7067.*

*A la présentation de la section d'Investissement, quelques demandes de compléments d'information sont demandées.*

*Mme d'Aboville demande si une commission se réunira pour la refonte du site de la commune. M. Bimbot répond par l'affirmative dès que le projet sera bien avancé.*

*M. Preschoux regrette que la commission Infrastructure n'ait pas été réunie pour l'acquisition du tracteur et de la désherbeuse. M. le Maire répond que les membres de la commission ont été conviés pour assister à une présentation du matériel l'an passé, rue Saint-Pair.*

*Concernant le bardage du conteneur de la base de canoé, Mme Blandin demande s'il est judicieux de prévoir ces travaux compte tenu de la discussion qu'il y a eu à la Communauté de Communes Bretagne Romantique sur la DSP pour cette activité. M. Bolivard répond que la question de la DSP ne concerne pas la commune de Tinténiac, que l'association pourrait faire des activités en dehors de cette DSP, et précise que le Lycée Bel Air a sollicité la commune pour entreposer leurs canoës afin de permettre cette activité dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive.*

*Avant le vote du budget primitif 2023 Mme d'Aboville souhaite faire une intervention.*

*« I – Absence de transparence et d'information réelle*

*La présentation du Budget primitif 2023 n'est assortie d'aucun document annexe destiné à renseigner utilement les habitants et à permettre une discussion utile dans le cadre de la présente assemblée délibérante*

*Ainsi, pour discuter utilement de l'adoption de ce budget, il aurait été nécessaire de disposer des renseignements suivants:*

- *Le niveau d'épargne brute... laquelle sert à couvrir en priorité le remboursement de la dette*
- *La capacité de désendettement: en combien d'années la commune peut-elle rembourser sa dette si elle y consacre tout son autofinancement brut ?*

*Renseignement nécessaire pour apprécier la capacité d'endettement de la commune, alors que celle-ci annonce un emprunt d'équilibre de 1 115.931.60 €*

- *L'encours de la dette par habitant: le tableau annexé au Rapport d'Orientation budgétaire est arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et ne tient pas compte de l'emprunt souscrit en 2022 pour financer la maison de l'enfance et des associations.*

*II – Capacité d'autofinancement réduite par rapport à 2022 :*

- *L'excédent de fonctionnement dégagé par le compte administratif 2022 est réduit : il s'élève à 291 000 €.*
- *Le Projet de budget 2023 intègre une délibération qui nous est présentée ce jour, et qui reporte en section de fonctionnement la somme de 150 000 € et le reste est viré à la section de fonctionnement.... Mais le virement est effectué sur un compte de réserve. Pourquoi ?*

- Cela veut dire que si les besoins en fonctionnement se font sentir le crédit d'investissement porté pour 141.159.20 € disparaîtra et avec lui, toute forme d'autofinancement par la commune de ses nouveaux crédits en investissement.

*Difficile dans ces conditions de savoir comment seront financés les investissements nouveaux.*

### III – Section de fonctionnement :

- La section de fonctionnement qui nous est présentée en équilibre à hauteur de 3 883 296.€ montre que les finances de la commune, par l'augmentation des charges d'énergie et aussi par le coût de la fabrication des repas pour la cantine et l'ALSH... pourront être impactées, mais montre également, contrairement aux craintes qui avaient été émises, une stabilité parfaite des concours de l'Etat voire même une augmentation de ceux-ci, ainsi que de la fiscalité locale par l'augmentation des bases de calcul.

*Dans ces conditions il est surprenant a priori que cette section de fonctionnement n'intègre pas des recherches d'économie... plutôt que de mettre une hypothèque sur le virement de 141 159. € effectué en réserve à la section d'investissement.*

*C'est ce que vous aviez fait l'an dernier en virant une somme supplémentaire de 100 000 € à la section d'investissement, sans l'affecter à un compte de réserve.... Pour ensuite effectuer un virement interne de cette somme au compte de réserve.... Et finalement la rapatrier dans les comptes de la section de fonctionnement.*

*Nous aimerions plus de rigueur dans la présentation des comptes.*

### IV – Section d'investissement :

- L'an dernier, vous aviez annoncé, à grand renfort d'autosatisfaction relayée par la presse locale, que TINTENIAC allait bénéficier de 3 559 859.92 € d'investissements en 2022.

*C'était une superbe nouvelle pour la ville.... Même si pour nous, et nous l'avions dit alors, il ne s'agissait que d'un effet d'annonce qui n'engage que ceux qui l'écoutent.*

- Le compte administratif 2022 montre que les investissements réels auxquels vous avez procédé s'élèvent à la somme de 1 647 486.51 €. C'est déjà pas si mal, et c'est conforme aux capacités réelles de notre cité.
- Cependant vous réitérez cette année en annonçant dans le BP des investissements à hauteur de 2 930.782.61 €, dont il est à craindre que votre excès d'optimisme soit mis encore à mal... ou que, à nouveau vous ne vouliez pas rester sur la réalité des choses, en faisant croire aux habitants de la ville que vous êtes capables de merveilles !
- Les investissements annoncés comprennent :

*X – L'achèvement des travaux en cours, par report du budget de 2022, pour 878 806.86 €, comprenant pour les plus grosses masses : travaux d'équipement et de voirie pour 177 055.99 €, 158 .606 € dans le cadre du PPI voirie, 117.569 € Pour l'achèvement de la Maison des Jeunes.*

*X – Et vous annoncez en outre des crédits nouveaux affectés notamment à des grands travaux structurants pour TINTENIAC : Aménagement des accès et réseaux du nouveau quartier de l'ISLE ADAM, Travaux d'extension de la Mairie, Travaux d'extension du cimetière.... Et surtout l'engagement de la première tranche de travaux pour les vestiaires du foot.*

*Ces crédits nouveaux représenteraient, si les travaux sont effectivement réalisés, s'ils sont correctement évalués, et si l'on suit les indications du BP, la somme de 2 051 975.75 €.*

*Soit au total des dépenses d'investissement de 2 930 782. 61 €.*

*X – Or, les recettes d'investissements ne sont pas à la hauteur de ces ambitions, puisque ces recettes sont évaluées à 1 814 851.01 €*

- *Mais sur cette somme, il conviendra tout d'abord de régler la charge annuelle de l'emprunt soit la somme de 385 000.00 €, sans bien sûr recourir à l'emprunt*
- *Il faut aussi assurer le paiement de nos engagements à l'égard de la SADIV pour la ZAC encore inachevée, soit 120 000 €*
- *Au-delà de ces dépenses contraintes, les recettes disponibles résultent notamment :*

*De la vente annoncée des terrains de l'Isle Adam pour la création du nouvel EHPAD, mais il s'agit d'une recette affectée à sa destination qui est l'aménagement de ce nouveau quartier, et en l'état aux dépenses de voirie et réseaux pour ce quartier*

*Du virement de la section de fonctionnement... Mais nous avons vu que cette recette affectée en réserve n'est pas certaine, puisque vous vous réservez la possibilité de la reprendre en fonctionnement.*

*Des subventions déjà attribuées – et d'ailleurs affectées à des travaux bien définis, pour la somme de 668 467.81 €. Pour environ la moitié de cette somme, il s'agit de subventions nouvelles.*

*Et pour équilibrer ce budget ambitieux vous annoncez un emprunt d'équilibre de 1 115 931.60 €*

*Il est clair que vous ne lancerez pas un emprunt de cette ampleur, même si nous sommes bien dans l'incapacité de mesurer la capacité d'endettement à défaut de communication de votre part sur ce point.*

*Vous allez nous dire, comme l'an dernier que vous attendez des subventions nouvelles... Les subventions déjà attribuées et déjà prises en compte dans le financement des investissements sont de 668 467.81 €.*

*Il vous faudrait donc 1 115 931.60 € de nouvelles subventions pour équilibrer le budget, ce qui là encore n'est pas réaliste.*

*Il est d'ailleurs étonnant, que pour permettre là encore un débat transparent vous n'ayez pas joint aux documents budgétaires la liste et le montant total des demandes de subvention en cours.*

*En définitive notre sentiment est que ce Budget primitif, comme l'an passé n'est ni transparent, ni sincère, et que les investissements réels de la commune ne seront pas à la mesure de cette ambition affichée. »*

*Mme Blandin souhaite également faire une intervention.*

*« L'an dernier, notre groupe d'Opposition a proposé de ne pas affecter la totalité des résultats de la commune en Investissement, par mesure de prudence dans un contexte mondial*

*incertain. Il nous semblait plus raisonnable de garder une partie de cet excédent en Fonctionnement pour faire face à des dépenses imprévues.*

*Aujourd'hui, le contexte général s'est encore aggravé et vous avez décidé, vu « les incertitudes sur les coûts pour l'année 2023 » de répartir l'excédent entre le Fonctionnement et l'Investissement.*

*Nous constatons avec satisfaction que vous nous avez écoutés et que notre proposition a été écoutée et suivie.*

*Malheureusement, notre groupe regrette que ces temps d'échanges soient trop rares en dehors du conseil municipal.*

*Ainsi, nous découvrons au moment du Budget des projets qui n'ont été ni présentés ni travaillés en commissions. C'est le cas entre autres de la maison Porcon, le logement d'urgence, les travaux de la mairie ou bien l'écoquartier.*

*A propos de ce nouveau quartier de l'Isle Adam, notre groupe a demandé l'an dernier de créer un budget annexe pour ce grand projet de nouvel Ehpad et écoquartier, pour permettre une totale transparence des chiffres en dépenses et en recettes.*

*C'est le cas des budgets annexes du camping et de l'assainissement qui s'équilibrent sans impacter le Budget principal de la commune.*

*Nous regrettons ne pas avoir été entendus.*

*Aujourd'hui, nous insistons à nouveau sur la nécessité de créer ce budget annexe pour une gestion et une présentation plus claires des Finances de la Ville.*

*A l'époque de la communication et de la démocratie participative, notre groupe a le sentiment d'être écartés voire empêchés de participer activement et concrètement à la vie de la commune.*

*C'est pourquoi nous voterons CONTRE ce Budget Primitif 2023.*

*Mais, nous réaffirmons ici notre volonté de rester une Opposition constructive et continuons à travailler pour être force de propositions. Nous espérons que les prochains budgets permettent de réaliser tous les projets structurants que vous avez annoncés et promis en 2020. Ce, pour le bien de Tinténiac et tous ses habitants. »*

*Monsieur le Maire réagit à ces deux interventions.*

*« Tout d'abord sur la demande de Madame D'Aboville réclamant des documents financiers qu'elle n'a pas eu. Monsieur le Maire précise que Mme Blandin, chef de file de l'opposition, fait partie de la Commission Finances et qu'à ce titre elle pouvait tout à fait avoir ou réclamer les documents cités pour les remettre à ses colistiers. Par ailleurs, ces informations se trouvent dans le ROB, au niveau de l'encours de la dette et prennent bien (NDLR : voir page 15 et 16 du ROB) le dernier emprunt de 550 000 €.*

*Monsieur le Maire se porte en faux contre le fait de ne pas associer les élus de l'opposition à la vie municipale. A chaque commission tous les élus membres y sont invités. A la dernière commission « Vie associative » du 29 mars à laquelle il a participé, il n'y avait que trois élus et personne de l'opposition.*

*Mme Delville, 2<sup>ème</sup> Adjointe, rappelle que la commission Vie associative s'est réunie à 5 reprises pour préparer le Paris Brest Paris, la fête de la musique et pour faire un point sur les animations estivales et qu'aucun membre de l'opposition n'a assisté aux différentes réunions ».*

*M. le Maire intervient, dans un deuxième temps, sur le vote du budget primitif.*

*« Je ne vais pas revenir sur les évolutions budgétaires liées au contexte national et international, vous en connaissez toutes et tous les principales causes.*

*Nous sommes par ailleurs confrontés aux difficultés de recrutement comme beaucoup de collectivités territoriales. Si nous avons pu trouver le futur remplacement de notre Directeur des Services Techniques, qui arrivera début mai, c'est beaucoup plus compliqué de trouver des agents d'exécution, ce qui n'est pas péjoratif. Actuellement il nous manque 3 agents et nous devons même faire appel à des agences d'intérim puisque le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine n'a pas de candidats à nous proposer.*

*Ce budget en fonctionnement sera très serré et nous devons faire preuve, encore plus qu'hier, de vigilance dans sa réalisation.*

*Malgré tout cela nous n'allons pas augmenter cette année encore les impôts locaux car ils augmenteront automatiquement de 7% par l'Etat sur les bases fiscales du Foncier.*

*Néanmoins, il y aura quelques belles actions comme la végétalisation de la cour de l'école, un petit budget pour le Conseil des Jeunes Citoyens, un autre pour lancer la démocratie participative pour les habitants et où les associations. Nous poursuivons les Vendredis de l'été, la fête de la musique, le forum des associations, nous accompagnons le Paris-Brest-Paris et nous soutenons le Centre de Loisirs Familles Rurales à travers le SIVU Anim'6 pour soutenir la cédésation des animateurs.*

*Nous proposons un budget de 11 500 € pour renouveler les livres, les DVD et les abonnements de la bibliothèque municipale.*

*Nous poursuivons également notre travail sur les économies d'énergie puisque, je l'ai déjà dit, notre action sur l'éclairage public a permis d'économiser plus de 120 000 kw/h sur un an soit 40 % de la consommation.*

*En investissement nous finissons tout le travail lié aux économies d'énergies commencé en 2022 et notamment la fin du chantier d'isolation par l'extérieur de l'école élémentaire. Cela participe à notre volonté d'assurer le bien-être des enfants à l'école et leur offrir des conditions d'éveil et de culture satisfaisantes.*

*Nous avons engagé en 2022 des travaux de restructuration du cimetière et heureusement car aujourd'hui nous serions en manque de places notamment au niveau des cavurnes où 4, malheureusement, sont déjà prises en 2023 sur les 15 disponibles. Il ne restait par ailleurs que 4 places à notre arrivée dans ce qu'il est appelé le nouveau cimetière. Nous avons dû démarrer une étude pour l'agrandissement du cimetière et nous avons bon espoir qu'une première tranche soit réalisée dès cette année.*

*Nous finirons, je l'espère en juin mais des entreprises là encore se sont fait attendre, les travaux de voirie et de l'éclairage public du secteur de Tréfindel jusqu'à la rue Tristan Corbières et quelques autres endroits, pour un budget de 625 000 €. S'il devait se faire un emprunt c'est en priorité ce que nous devons examiner.*

*Enfin, c'est l'année où les travaux des vestiaires vont démarrer, normalement avant le début de l'été, projet phare s'il en est au niveau de notre programme municipal.*

*Tout ceci démontre notre volonté d'aller de l'avant, de servir au mieux la population de la commune tout en se souciant des deniers publics.*

*Quant aux emprunts, j'ai noté que sur les mandats précédents, dont beaucoup d'entre les membres de l'opposition étaient présents, il a été réalisé 12 emprunts de 2003 à 2020 dont 11 à priori pour des travaux principalement de voiries et 3 seulement pour des équipements structurants. Le dernier étant pour la clôture du camping.*

Sur les 3 derniers mandats cela fait donc, si j'enlève les 3 projets structurants, 6 027 139 € d'emprunter soit une moyenne de 2 090 000 € d'emprunter par mandat.

Par ailleurs, nous profiterons de la fin de deux emprunts en 2023 pour une annuité totale de 65 000 €. Donc nous n'allons pas encore cette année, endetter la commune plus que vous ne l'avez fait ».

Monsieur Léon Preschoux demande la parole et en réponse à Monsieur le Maire concernant le cimetière, il indique qu'il y a au moins 60 places dans le cimetière et qu'il le tient du service concerné. (NDLR : après s'être rapproché du service, Monsieur le Maire informe que les emplacements suivants sont disponibles dans le cimetière communal :

- 1 place en columbarium
- 11 places en cavurnes
- 2 places dans le nouveau cimetière
- 10 places dans l'ancien cimetière
- Le jardin du souvenir.

La dernière procédure de reprise des concessions en état d'abandon date de 2007).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (6 voix contre Mme Rosine d'ABOVILLE, Mme Béatrice BLANDIN et pouvoir de M. Denis BAZIN, Mme Isabelle MORIN-LOUVIGNY et pouvoir de M. Vianney DEHEEGER, M. Léon PRESCHOUX)**

➤ **d'adopter le Budget Primitif 2023 de la commune tel que présenté.**

#### **POINT 10 : Affectation de résultats Assainissement**

M. Blaise TOUZARD rappelle que le compte financier unique de 2022 du budget Assainissement examiné lors de la séance du 17 mars 2023 présente un excédent de fonctionnement 2022 + 91 751,92 € et qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Compte tenu de la proposition de BP 2023 Assainissement et des incertitudes sur les coûts pour l'année 2023, M. Blaise TOUZARD propose une affectation comme suit

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de fonctionnement : mandats émis	146 911,04€
Recettes de fonctionnement : titres émis	188 662,96€
A. Résultat de l'exercice	41 751,92€
B. Résultats antérieurs reportés	50 000,00€
<b>C. Résultats à affecter (A+B)</b>	<b>91 751,92€</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'investissement	96 142,24€
Recettes d'investissement	297 842,67€
Solde d'exécution d'investissement	201 700,43€
Résultats antérieurs reportés	132 742,87€
<b>D. Excédent d'investissement D001</b>	<b>334 443,30€</b>

RESTES A RÉALISER 2022	
Dépenses engagées non mandatées	220 292,71€
Recettes restant à réalisées	16 331,25€
AFFECTATION DU RESULTAT	
<b>REPRISE Résultat de fonctionnement (C)</b>	
1) Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 en recettes d'investissement	
2) Report en fonctionnement R002	91 751,92€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 comme suit :
  - Report en Fonctionnement R002 : 91 751,92€

### **POINT 11 : Budget Primitif 2023 Assainissement**

M. Blaise TOUZARD présente le Budget Primitif 2023 Assainissement, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 271 529,87€
- Section d'investissement : 465 604,37€

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
011 - Charges à caractère général	153 700,65 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	114 829,22 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
66 - Charges financières	0,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	2 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>271 529,87 €</b>

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	91 751,92 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	44 777,95 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	135 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>271 529,87 €</b>

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RESTES A RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX	BP 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	44 777,95 €	44 777,95 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	78 415,71 €	50 533,71 €	128 949,42 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	141 877,00 €	150 000,00 €	291 877,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>220 292,71 €</b>	<b>245 311,66 €</b>	<b>465 604,37 €</b>

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	RESTES A RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX	BP 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	334 443,90 €	334 443,90 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	114 829,22 €	114 829,22 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 - Subventions d'investissement	16 331,25 €	0,00 €	16 331,25 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>16 331,25 €</b>	<b>449 273,12 €</b>	<b>465 604,37 €</b>

M. Preschoux demande si une borne incendie est prévue à la Moucherie et si nous connaissons le pourcentage de perte d'eau sur les réseaux.

M. Bimbot répond qu'une étude va être demandée au SDIS pour savoir quels sont les réseaux susceptibles d'être suffisamment dimensionnés pour permettre la mise en place de bornes incendie.

M. le Maire répond qu'il n'a pas en tête le pourcentage de fuite sur le réseau et que la question sera posée au délégataire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,**

➤ **d'adopter le Budget Primitif 2023 Assainissement tel que présenté.**

### **POINT 12 : Affectation de résultats camping municipal**

M. Blaise TOUZARD rappelle que le compte financier unique de 2022 du budget Camping examiné lors de la séance du 17 mars 2023 présente un excédent de fonctionnement 2022 + 20 298,26 € et qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Compte tenu de la proposition de BP 2023 Camping et des incertitudes sur les coûts pour l'année 2023 et la reprise de la gestion des bateliers par la région Bretagne courant 2023, M. Blaise TOUZARD propose une affectation comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de fonctionnement : mandats émis	33 385,10€
Recettes de fonctionnement : titres émis	46 864,77€
A. Résultat de l'exercice	13 479,67€
B. Résultats antérieurs reportés	6 818,59€
<b>C. Résultats à affecter (A+B)</b>	<b>20 298,26€</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'investissement	5 579,54€
Recettes d'investissement	6 902,03€
Résultat d'exécution d'investissement	1 322,49€
Résultats antérieurs reportés	4 803,12€
<b>Excédent d'investissement R001</b>	<b>6 125,61€</b>
<b>RESTES A RÉALISER 2022</b>	
Dépenses engagées non mandatées	21 556,00€
Recettes restant à réalisées	0 €
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
<b>REPRISE Résultat de Fonctionnement (C)</b>	
1) Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 en recettes d'investissement	0 €
2) Report en fonctionnement R002	20 298,26€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 comme suit :
  - Report en Fonctionnement R002 : 20 298,26€

**POINT 13 : Budget Primitif 2023 du camping municipal**

M. Blaise TOUZARD présente le Budget Primitif 2023 du Camping, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 48 583,41€
- Section d'investissement : 26 538,50€

<b>LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2023</b>
011 - Charges à caractère général	39 400,00 €
014 - Atténuations de produits	1 200,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 330,54 €
65 - Autres charges de gestion courante	100,00 €
66 - Charges financières	52,87 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>48 583,41 €</b>

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté	20 298,26 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 485,15 €
731 - Fiscalité locale	800,00 €
74 - Dotations et participations	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	12 000,00 €
77 - Produits spécifiques	0,00 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>48 583,41 €</b>

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RESTES A RÉALISER	CRÉDITS NOUVEAUX	BP 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	3 482,50 €	3 482,50 €
20 - Immobilisations incorporelles	21 556,00 €	0,00 €	21 556,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>21 556,00 €</b>	<b>4 982,50 €</b>	<b>26 538,50 €</b>

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	RESTES A RÉALISER	CRÉDITS NOUVEAUX	BP 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	6 125,61 €	6 125,61 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	7 330,54 €	7 330,54 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	13 082,35 €	13 082,35 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 538,50 €</b>	<b>26 538,50 €</b>

*M. Preschoux relève que rien en sera fait au camping en investissement cette année. M. le Maire répond que les études vont continuer pour affiner les possibilités de restructuration du bâtiment.*

*Mme Morin-Louvigny demande si le camping est ouvert. M. le Maire répond que suite au départ de l'agent en charge du camping en disponibilité, il s'avère très compliqué de recruter faute de candidatures, le recrutement est en cours.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,  
➤ d'adopter le Budget Primitif 2023 Camping tel que présenté.**

## POINT 14 : Demande de subvention pour les vestiaires du stade auprès du Département d'Ille et Vilaine au titre du Contrat de Territoire

Monsieur le Maire rappelle que le projet de rénovation / extension des vestiaires du stade a bien évolué depuis une année compte tenu de la concertation menée avec les usagers de cet équipement, notamment le FCTSD et les professeurs d'éducation physique des établissements scolaires, mais aussi de l'évolution des coûts de construction.

La consultation pour la réalisation des travaux est en cours.

Monsieur le Maire souhaite, compte-tenu du nouvel estimatif des travaux, solliciter le Département d'Ille-et-Vilaine au titre du contrat départemental de solidarité territoriale, au regard du nouveau plan de financement du projet qui est dorénavant le suivant :

*Mme Blandin demande si ces chiffres sont des estimatifs ou bien les offres reçues.*

*M. le Maire répond que les offres, ouvertes par la commission MAPA du 3 avril 2023 sont en cours d'analyse mais qu'il semblerait que l'on soit dans l'estimatif du maître d'œuvre.*

*Par ailleurs, M. le Maire informe le Conseil Municipal de la notification il y a 2 jours de la subvention de 450 000€ de l'Agence Nationale du Sport pour le projet de vestiaires du stade et que le plan de financement sera rectifié en transférant le montant de la subvention de « Montant sollicité » à « Montant acquis »*

*L'ensemble du Conseil Municipal se félicite de cette notification.*

### PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'opération				
Travaux / Description	Dépense totale			
Maîtrise d'œuvre HT	73 353 €			
Diverses études (Géo – Topo - Contrôle Techn. - SPS)	13 000 €			
Désamiantage	25 662 €			
Voiries réseaux divers	58 563 €			
Démolitions - gros œuvres	218 637 €			
Charpente bois	58 697 €			
Couverture alu	140 115 €			
Menuiseries extérieures	69 079 €			
Menuiseries intérieures	152 988 €			
Carrelage	83 942 €			
Peintures	24 426 €			
Chauffage - plomberie	270 000 €			
Courants forts faibles	81 000 €			
<b>Coût Total Prévisionnel HT</b>	<b>1 269 462 €</b>			

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	Montant sollicité HT	Taux	Montant Acquis HT	Taux
DSIL RT 2021	86 620,38 €	6,82 %	86 620,38 €	6,82 %
DSIL classique 2021	120 000,00 €	9,45 %	120 000,00 €	9,45 %
Agence Nationale du Sport	450 000,00 €	35,45 %	450 000,00 €	35,45 %
Contrat de territoire - Dépt <sup>nt</sup>	233 466,22 €	18,40 %		
Bien Vivre 2022 en Bretagne	125 483,00 €	9,88 %	125 483,00 €	9,88 %
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>1 015 569,60 €</b>	<b>80,00 %</b>	<b>782 103,38 €</b>	<b>61,60 %</b>
Part de la collectivité				
Fonds propres				
Emprunt	253 892,40 €	20,00 %		
<b>Participation du maître d'ouvrage</b>	<b>253 892,40 €</b>	<b>20,00 %</b>		
<b>TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)</b>			<b>1 269 462 €</b>	

La Commission « finances – administration générale – personnel communal » s'est réunie le 28 mars 2023 et a donné son accord à l'unanimité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,**

- **d'approuver le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus ;**
- **de valider la participation communale telle que présentée ci-dessus ;**
- **de solliciter une subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine, via la communauté de communes Bretagne Romantique au titre du contrat départemental de solidarité territoriale pour un montant de 233 466,22 € ;**
- **de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches en ce sens.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Mme Garçon rappelle le Festival du Bruit dans la Cambrousse qui aura lieu à Tinténiac le 26/04
- Mme Morin-Louvigny demande quelles solutions peuvent être envisagées pour réduire les délais de rendez-vous pour les CNI et passeports qui sont actuellement à plus de 6 mois. *Il est rappelé que le service est ouvert tous les jours par demi-journées pour accueillir les demandes de pièces d'identités à raison de créneaux de 20 minutes pour établir les demandes et toutes les 5 minutes pour les remises de pièces d'identité, qu'à l'exception d'un agent qui est passé d'un temps non complet à un temps complet, pour les autres agents en charge de cet accueil, celui-ci est fait en plus de leur travail sans augmentation de temps de travail, les agents concernés étant déjà à 35h. La commune de Hedé-Bazouge devrait prochainement proposer ce service. Actuellement seules 2 communes, Combourg et Tinténiac disposent ce dispositif et compte tenu de la participation financière de l'Etat pour un service qui relève de sa compétence (entre 8 500€ à 12 000€ en fonction du nombre de titres produits), du coût réel de ce service, il n'est pas envisagé de recruter un agent supplémentaire pour ouvrir d'autres créneaux. Par ailleurs il est précisé que de nombreux créneaux réservés ne sont pas honorés par les demandeurs qui n'ont pas la délicatesse de les annuler.*

M. Preschoux demande au maire d'inciter d'autres communes de la Bretagne Romantique à proposer ce service. *M. le Maire répond que l'accueil de ce service est*

*à la discrétion de chaque commune et que les services préfectoraux ne peuvent qu'inciter les communes et ne peuvent pas les obliger.*

- Mme Morin-Louvigny demande quel a été le retour des questionnaires sur l'Analyse des besoins Sociaux : Mme Giot répond que 394 questionnaires ont été retournés concernant environ 13% de la population

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au vendredi 21 avril 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 30 minutes.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

**SIGNATURES :**

Le Maire, Christian TOCZÉ	Le secrétaire de séance Anne-Laure MARTINIAULT
	